



## Convocation à un entretien préalable : oubli du lieu

Par **Hans**, le **23/03/2011** à **13:39**

Bonjour,

Suite à diverses raisons et absences de ma part à mon travail, mon employeur me convoque demain pour l'entretien préalable de licenciement. Il a noté qui je vais rencontrer (lui-même) et à quelle heure (en plus du jour) mais il n'a pas indiqué où je devais aller pour l'entretien. Il est fort probable que ce soit à mon "ancien" lieu de travail (c'est aussi le siège) mais ce n'est pas indiqué. C'est une irrégularité à la procédure de licenciement. Pour que l'irrégularité soit valable, est-ce que je dois ne pas me présenter à l'entretien. En gros si j'y vais malgré l'oubli sur le lieu dans la convocation, est-ce que je pourrais faire valoir cette irrégularité aux prud'hommes (si on y va jusque là) ? Si je peux quand même aller à mon entretien, je pourrais aussi lui faire valoir son erreur de procédure (il y en a d'autre) et négocier, on peut espérer, un licenciement à l'amiable.

Merci de vos réponses,

Jean-Marc

Par **P.M.**, le **23/03/2011** à **16:50**

Bonjour,

Un vice de procédure n'empêche pas celle-ci de se poursuivre mais cause un préjudice au salarié selon l'[Arrêt 07-44245 de la Cour de Cassation](#)